



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE - MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES DE LA "VALLÉE CARREAU" À AUCHEL, LOZINGHEM ET
MARLES-LES-MINES - LOT 2 TERRASSEMENTS - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n°2020/420 en date du 26 juin 2020, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé d'attribuer et de signer un marché de travaux avec la société LEBLEU, ayant son siège social à Steenwerck (59181), 77 rue du Musée – BP 17, dont l'objet est la réalisation des terrassements (Lot 2) dans le cadre des travaux d'aménagements paysagers et écologiques de la « Vallée Carreau » à Auchel, Lozinghem et Marles-les-Mines, pour un montant de 539 887 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

Considérant que le marché a été notifié le 18 novembre 2020,

Considérant qu'au cours de l'exécution du marché, des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires, à savoir :

- les pentes des talus du terriL T23 sont restées trop raides pour que le site puisse être ouvert au public et des premiers signes d'érosions sont apparus, ce qui a nécessité une reprise des pentes du terriL, pour un montant de 16 468 € HT,
- au regard des secteurs difficilement accessibles pour une prestation géomètre classique, notamment à cause de la raideur des pentes et de la végétation dense, il a été convenu de procéder à un levé topographique par drone, pour un montant de 6 670 € HT,
- un nappage de schiste sur les terrains autour de la mare a été nécessaire suite à l'apparition de nombreux déchets à la surface, pour un montant 24 875 € HT,
- nivellement du tas de schiste pour un montant de 25 185 € HT,

Considérant que ces prestations supplémentaires entraînent une augmentation du montant initial du marché de 73 198 € HT, faisant passer celui-ci de 539 887 € HT à 613 085 € HT, soit une hausse de 13,56 %,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 au marché relatif aux travaux de terrassements (Lot 2) dans le cadre des travaux d'aménagements paysagers et écologiques de la « Vallée Carreau » à Auchel, Lozinghem et Marles-les-Mines avec la société LEBLEU, ayant son siège social à Steenwerck (59181), 77 rue du Musée – BP 17, afin d'acter les prestations supplémentaires s'élevant à un total de 73 198 € HT, faisant passer le montant initial du marché de 539 887 € HT à 613 085 € HT, soit une hausse de 13,56 %.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **7 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



THELLIER David

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **7 NOV. 2023**

Et de la publication le : **7 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



THELLIER David